# COMMUNIQUÉ DU 28 JUILLET 2020 ÉTABLI PAR



## RELATIF

À L'OFFRE PUBLIQUE MIXTE À TITRE PRINCIPAL, ASSORTIE À TITRE SUBSIDIAIRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE ET D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INGENICO DANS LA LIMITE GLOBALE DE 81% EN ACTIONS WORLDLINE ET 19% EN NUMÉRAIRE<sup>1</sup>

ET

À L'OFFRE PUBLIQUE ALTERNATIVE MIXTE ET D'ACHAT VISANT LES OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS INGENICO NOUVELLES ET/OU EXISTANTES

(LES « OCEANES »)

INITIÉES PAR LA SOCIÉTÉ



#### MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE D'INGENICO GROUP

## TERMES DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS INGENICO

Offre mixte principale : 11 actions WORLDLINE et 160,50 euros en numéraire pour 7 actions INGENICO

Offre d'échange secondaire : 56 actions WORLDLINE en échange de 29 actions INGENICO Offre d'achat secondaire : 123,10 euros par action INGENICO

#### TERMES DE L'OFFRE SUR LES OCEANES INGENICO

Offre mixte : 4 actions WORLDLINE et 998 euros en numéraire pour 7 OCEANEs Offre d'achat : 179 euros par OCEANE

#### **DURÉE DE L'OFFRE:**

Le calendrier de l'offre sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.

Le présent communiqué est diffusé par Ingenico Group (« **Ingenico** ») conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° du règlement général de l'AMF.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ces pourcentages indiqués constituent des arrondis. Les pourcentages exacts sont déterminés par le rapport entre d'une part, la composante en numéraire de l'Offre Principale, soit 160,50 euros, et d'autre part, la composante en actions Worldline de l'Offre Principale, soit 11 actions Worldline multiplié par 63,75 euros (sur la base du cours de clôture de Worldline au 31 janvier 2020).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 28 juillet 2020, apposé le visa n°20-371 en date du 28 juillet 2020 sur la note en réponse établie par Ingenico relative à (i) l'offre publique mixte à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat et d'une offre publique d'échange visant les actions de la société Ingenico et à (ii) l'offre publique alternative mixte et d'achat visant les OCEANEs, initiées par Worldline (l'« **Offre** »).

La note en réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet d'Ingenico (<u>www.ingenico.com</u>) et de l'AMF (<u>www.amf-france.org</u>) et peut être obtenue sans frais et sur simple demande auprès de :

# Ingenico Group 28-32, boulevard de Grenelle 75015 Paris France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Ingenico complètent la note en réponse établie par Ingenico et feront l'objet d'un document spécifique déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public selon les modalités propres à assurer une diffusion effective et intégrale, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Ingenico décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.